

Vitry-le-François

République française · Département de la Marne

ARRÊTÉ N°248

FERMETURE EXCEPTIONNELLE AU PUBLIC DES JARDINS DE L'HOTEL DE VILLE Du 03 avril 2026 au 06 avril 2026

Le Maire de la Commune de VITRY-LE-FRANÇOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-21, L 2211-1 à 2212-10, L 2213-2, L 2213-4,

Vu l'arrêté n°35 du 20 février 2026 portant réglementation de l'utilisation et de la fréquentation des parcs et jardins,

Dans le cadre de la préparation de la chasse aux œufs le samedi 4 avril 2026, organisée par le Comité local du Secours Populaire Français de Vitry-le-François, dans les jardins de l'Hôtel de Ville,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1° : L'arrêté n°243 en date du 1^{er} avril 2026 est abrogé.

Article 2° : Le présent arrêté s'applique aux jardins de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de la préparation de la chasse aux œufs qui aura lieu le samedi 4 avril 2026 et qui est organisée par le Comité local du Secours Populaire Français de la Ville de Vitry-le-François.

Exceptionnellement, les jardins de l'Hôtel de Ville seront fermés au public

du vendredi 03 avril 2026 à partir de 12 h 00 jusqu'au lundi 06 avril 2026 à 20h00.

Article 3° : Tous les articles de l'arrêté n°35 du 20 février 2026, portant réglementation de l'utilisation et de la fréquentation des autres sites (Léo Lagrange et du jardin des minimes, squares du petit prince et Anne Frank), restent inchangés.

Article 4° : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, Monsieur le Commandant de la communauté de Brigades de Gendarmerie, Monsieur le Responsable du Service de la Police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Vitry-le-François, le 02 avril 2026

Le Maire,

Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la publication le
ou de la notification du **- 3 AVR. 2026**
Pour le Maire, par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Catherine PELLIS

